

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du vendredi 28 mars 2014 à 20 h 30

Le vendredi vingt-huit mars à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANDIECH Bernard, Maire de CASSAGNES.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 11

Etaient présents : Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mme VERDIER, Mr CAYROL, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mr VIEILLARD, Mme OLLIVIER, Mme DACHARY, Mr MAQUIN, Mr ASTOUL ;

Date de convocation: 24 mars 2014

Date d'affichage: 24 mars 2014

Secrétaire de séance : Mme OLLIVIER

2014-0018 Délibération Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

Après un vote,

L'assemblée a désigné

Mr CAYROL William, conseiller municipal de la commune de CASSAGNES, résidant à LAGAZELLE 46700 CASSAGNES Tel 0565366488 adresse mail wcayrol@orange.fr comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

Fait et délibéré le 1 avril 2014

Transmis au contrôle de légalité le :

Reçu au contrôle de légalité :